

## 5.6 Salaires dans la fonction publique :...

En 2017, dans la **fonction publique de l'État** (FPE), tous statuts confondus (fonctionnaires, contractuels, bénéficiaires de contrats aidés mais hors militaires et apprentis), le **salaire net moyen en équivalent temps plein** (EQTP) s'établit à 2 610 euros par mois dans les ministères (76 % des effectifs), contre 2 390 euros dans les établissements publics administratifs (EPA) (*figure 1*). Dans la **fonction publique hospitalière** (FPH), il est de 2 350 euros dans les hôpitaux (87 % des effectifs) et de 1 850 euros dans les établissements médico-sociaux. Dans la **fonction publique territoriale** (FPT), il varie entre 1 730 euros pour les agents des centres communaux d'action sociale (CCAS) et des caisses des écoles, et 2 650 euros pour les salariés des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), où le poids des primes liées aux risques professionnels est plus important. Pour les salariés des communes, qui représentent 54 % des agents de la fonction publique territoriale, le salaire net mensuel moyen s'élève à 1 840 euros.

Ces écarts salariaux traduisent essentiellement des différences de structures d'emploi, notamment des différences de répartitions par **catégorie statutaire**. Par exemple, dans la fonction publique de l'État, 55 % des salariés des ministères sont fonctionnaires de catégorie A, alors que ceux-ci ne représentent que 26 % des salariés des EPA. De plus, les personnels médicaux (médecins, pharmaciens et chirurgiens-dentistes) représentent une part plus importante dans les hôpitaux (8 %) que dans les établissements médico-sociaux

(1 %). Dans la fonction publique territoriale, les non-fonctionnaires sont plus nombreux dans les CCAS (34 %) que dans les départements (13 %).

Dans l'ensemble de la fonction publique, 10 % des salariés perçoivent 1 420 euros ou moins par mois en EQTP (1<sup>er</sup> décile, D1) et 10 % des salariés perçoivent 3 320 euros ou plus (9<sup>e</sup> décile, D9) (*figure 2*). La dispersion des salaires nets en EQTP, mesurée ici par le **rapport interdécile** (D9/D1), est de 2,3. Elle est plus importante dans la fonction publique de l'État (2,4) que dans la fonction publique hospitalière (2,2) et la fonction publique territoriale (2,0). Elle est par ailleurs plus faible que dans le secteur privé, où ce rapport se situe à 2,9. La dispersion des salaires dans la fonction publique est stable par rapport à 2016 (2,3) et légèrement plus faible qu'en 2011 (2,4).

Dans la fonction publique de l'État, la dispersion des salaires est plus faible pour les fonctionnaires (2,1) que pour les autres salariés (2,6) (*figure 3*). Dans la fonction publique hospitalière, elle est plus élevée pour les personnels médicaux (2,7) que pour les fonctionnaires (1,8). Dans la fonction publique territoriale, la dispersion des salaires ne dépend pas du statut (1,9 pour les fonctionnaires et pour les autres salariés). Enfin, parmi les seuls fonctionnaires, quel que soit le versant de la fonction publique, les salaires sont les plus dispersés pour les agents de catégorie A (2,1 pour la FPE, 2,0 pour la FPT et 1,8 pour la FPH) et les moins dispersés pour ceux de catégorie C (1,6 dans la FPE et la FPT, et 1,4 dans la FPH). ■

### Définitions

**Fonction publique de l'État** (FPE), **salaire net**, **salaire en équivalent temps plein** (EQTP), **fonction publique hospitalière** (FPH), **fonction publique territoriale** (FPT), **catégories statutaires de la fonction publique**, **rapport interdécile** (D9/D1): voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- « L'emploi dans la fonction publique en 2018 », *Insee Première* n° 1797, avril 2020.
- « Les salaires dans la fonction publique hospitalière », *Insee Première* n° 1778, octobre 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1766, juillet 2019.
- « Les salaires dans la fonction publique de l'État », *Insee Première* n° 1761, juillet 2019.
- « Les hautes rémunérations dans la fonction publique », *Insee Première* n° 1738, février 2019.
- *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique*, Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), édition 2019.

## 1. Salaires mensuels nets moyens en EQTP par versant de la fonction publique en 2017

	Salaires (en euros)	Structure des effectifs par versant de la fonction publique (en %)	Structure des effectifs sur l'ensemble de la fonction publique (en %)
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>2 280</b>	<b>///</b>	<b>100,0</b>
<b>Fonction publique de l'État</b>	<b>2 560</b>	<b>100,0</b>	<b>41,9</b>
Ministères	2 610	76,5	32,1
Établissements publics administratifs	2 390	23,5	9,9
<b>Fonction publique territoriale<sup>1</sup></b>	<b>1 940</b>	<b>100,0</b>	<b>36,3</b>
Communes	1 840	53,7	19,5
EPCI <sup>2</sup> à fiscalité propre	2 020	13,3	4,8
CCAS <sup>3</sup> et caisses des écoles	1 730	6,6	2,4
Autres structures intercommunales	1 910	3,6	1,3
Départements	2 160	13,8	5,0
Services départementaux d'incendie et de secours	2 650	2,9	1,1
Régions	2 080	4,8	1,7
Autres collectivités	2 150	1,2	0,4
<b>Fonction publique hospitalière<sup>4</sup></b>	<b>2 290</b>	<b>100,0</b>	<b>21,7</b>
Hôpitaux	2 350	87,4	19,0
Établissements médico-sociaux <sup>5</sup>	1 850	12,6	2,7

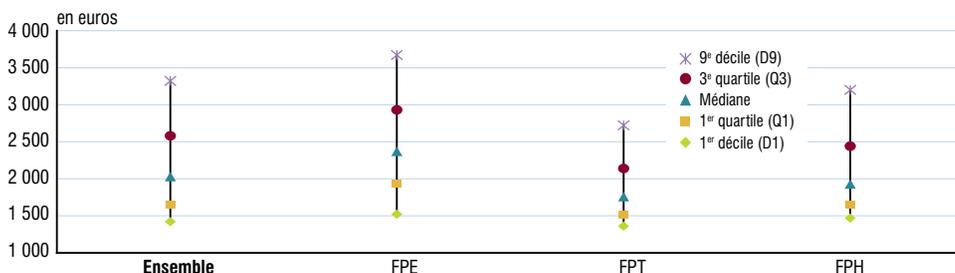
/// : absence de résultat due à la nature des choses. 1. Hors assistants maternels et familiaux. 2. Établissements publics de coopération intercommunale. 3. Centres communaux d'action sociale. 4. Hors internes et externes. 5. Y compris les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les hôpitaux.

Note : les trois versants de la fonction publique incluent les bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France hors Mayotte, hors militaires, hors apprentis, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

## 2. Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique en 2017



Lecture : les 10 % des effectifs aux salaires les plus faibles (D1) gagnent moins de 1 420 euros nets par mois en EQTP dans l'ensemble de la fonction publique.

Champ : France hors Mayotte, hors militaires, hors apprentis, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

## 3. Dispersion des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique selon la catégorie statutaire en 2017

	D1	Q1	Médiane	Q3	D9	D9/D1
	(en euros)					
<b>Ensemble de la fonction publique</b>	<b>1 420</b>	<b>1 650</b>	<b>2 030</b>	<b>2 580</b>	<b>3 320</b>	<b>2,3</b>
<b>Fonction publique de l'État</b>	<b>1 520</b>	<b>1 940</b>	<b>2 370</b>	<b>2 930</b>	<b>3 670</b>	<b>2,4</b>
Fonctionnaires	1 830	2 120	2 490	3 070	3 820	2,1
Catégorie A	2 020	2 290	2 690	3 340	4 200	2,1
Catégorie B	1 900	2 130	2 410	2 730	3 030	1,6
Catégorie C	1 570	1 710	1 900	2 160	2 470	1,6
Non-fonctionnaires <sup>1</sup>	1 200	1 370	1 890	2 410	3 100	2,6
<b>Fonction publique territoriale</b>	<b>1 360</b>	<b>1 520</b>	<b>1 760</b>	<b>2 140</b>	<b>2 720</b>	<b>2,0</b>
Fonctionnaires	1 460	1 610	1 840	2 220	2 790	1,9
Catégorie A	2 310	2 680	3 170	3 860	4 700	2,0
Catégorie B	1 820	2 020	2 310	2 610	2 930	1,6
Catégorie C	1 430	1 560	1 720	1 950	2 220	1,6
Non-fonctionnaires <sup>1</sup>	1 200	1 290	1 440	1 680	2 230	1,9
<b>Fonction publique hospitalière</b>	<b>1 470</b>	<b>1 650</b>	<b>1 930</b>	<b>2 440</b>	<b>3 200</b>	<b>2,2</b>
Fonctionnaires	1 570	1 750	1 990	2 400	2 840	1,8
Catégorie A	1 900	2 050	2 400	2 890	3 400	1,8
Catégorie B	1 800	2 010	2 360	2 670	2 880	1,6
Catégorie C	1 510	1 620	1 790	1 970	2 180	1,4
Non-fonctionnaires (hors personnels médicaux) <sup>1</sup>	1 320	1 410	1 550	1 700	2 020	1,5
Personnels médicaux	3 020	3 980	5 440	6 850	8 010	2,7

1. Les non-fonctionnaires comprennent les contractuels, les autres catégories et statuts et les bénéficiaires de contrats aidés.

Champ : France hors Mayotte, hors militaires, hors apprentis, y compris les bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, système d'information sur les agents des services publics (Siasp).